HAUTE
ÉCOLE
PÉDAGOGIQUE
BEJUNE

Guide pratique d'inscription
Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité (filière C)

Table des matières

Table des matières		1
1.	Description de la formation	1
2.	Conditions générales d'admission pour la filière C	2
2.1.	Conditions d'admission pour la discipline *économie et droit*	2
2.2.	Conditions d'admission pour la discipline *psychologie/pédagogie*	2
2.3.	Étalement de la formation	3
3.	Taxes	3
4.	Procédure d'inscription	3
4.1.	Informations pratiques pour l'inscription	3
4.2.	Mesures de régulation	4

1. Description de la formation

La filière C prépare à l'enseignement d'une des disciplines **enseignées uniquement dans les écoles de maturité** (secondaire 2) : *biologie, chimie, économie et droit, informatique, italien, physique, psychologie/pédagogie, sociologie.*

Les cours de didactique des disciplines suivantes sont regroupés au niveau romand : *chimie, économie et droit, informatique, italien, psychologie/pédagogie, sociologie.*

La discipline *sociologie* n'est pas reconnue par la CDIP.

La formation s'étend, en principe, sur deux semestres et se déroule à plein temps. Toutes les informations utiles se trouvent sur la page du site Internet présentant la filière C dans le paragraphe « Description de la formation ».

Volume des études : 2 semestres à plein temps – 60 crédits ECTS.

Titre : Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité – Équivalence pour le *Master of Advanced Studies* (MAS).

Les conditions d'admission sont régies par les dispositions règlementaires prévues par le *Règlement des admissions en formation initiale* et les directives y relatives en vigueur.

2. Conditions générales d'admission pour la filière C

Toute entrée en formation dans cette filière exige :

- Un **Master** universitaire dans la discipline ou un titre jugé équivalent et :
 - au moins 120 crédits ECTS (y compris les crédits de niveau Bachelor) dont 30 de niveau master dans la discipline enseignable (pour la discipline *économie et droit*, cf. § 2.1, pour la discipline *psychologie/pédagogie* cf. § 2.2).
- À l'exception des personnes titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale ou d'un titre jugé équivalent (Passerelle DUBS ou MSOP), issu d'une école de maturité de Suisse francophone, l'admission requiert la réussite d'une évaluation de français (langue d'enseignement) se déroulant dans le courant du mois de mars suivant le dépôt de la candidature.
- Pour l'enseignement de l'*italien*, outre le nombre de crédits ECTS exigés, un certificat de réussite d'un examen reconnu internationalement et correspondant au niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, est à fournir impérativement jusqu'au 15 août qui précède l'entrée en formation. L'attestation de langue obtenue auprès d'une Université suisse est considérée comme équivalente.

Le **délai d'obtention du titre académique est fixé au 30 septembre** de l'année d'entrée en formation à la HEP.

2.1. Conditions d'admission pour la discipline *économie et droit*

Pour la discipline *économie et droit,* un Master universitaire en économie ou en droit est requis. Cumulativement, le parcours académique doit comporter (Bachelor et Master additionnés) au moins 120 crédits ECTS dont 30 de niveau Master dans un premier des domaines d'étude décrits ci-dessous, 60 crédits ECTS dont 30 de niveau Master dans un deuxième domaine, et 30 crédits ECTS dans le troisième domaine. Les domaines sont les suivants : *économie politique, économie d'entreprise (y compris management, comptabilité, finance, sciences actuarielles),* et *droit.*
De plus, au moins 9 crédits ECTS sont exigés en comptabilité et au moins 9 ECTS également en macroéconomie.

2.2. Conditions d'admission pour la discipline *psychologie/pédagogie*

Pour la discipline *psychologie/pédagogie*, un Master universitaire dans l'une des deux branches est nécessaire.

De plus, si les études académiques effectuées portent sur des branches d'études séparées, les crédits ECTS acquis dans la formation académique doivent se monter à 120 crédits ECTS au minimum, dont 30 ECTS de niveau Master au moins, dans une branche et à 60 crédits ECTS, dont 30 ECTS de niveau Master au moins, dans l'autre.

En revanche, si les études académiques ont été effectuées dans un cursus de pédagogie/psychologie (par ex. formation UniNE), les crédits ECTS acquis dans la formation

académique doivent se monter à 120 crédits ECTS au moins, dont 30 crédits ECTS de niveau Master.

2.3. Étalement de la formation

L'étudiant·e qui souhaite concilier la formation avec des obligations familiales ou professionnelles peut demander, en principe au moment de son inscription, un étalement de sa formation. Un étalement de la formation sur deux ans permet de réduire la charge de cours annuelle pour faciliter une activité à temps partiel annexe.

L'étudiant·e aura à suivre un plan de formation particulier avec répartition des crédits ECTS sur une année supplémentaire (durée de la formation : 2 ans).

En cas d'étalement, le délai d'obtention du titre académique est fixé au 30 septembre de l'année suivant l'entrée en formation. Toutefois, l'étalement est possible à la double condition qu'il reste au maximum 30 crédits ECTS académiques à obtenir au début de la formation pédagogique et que les conditions horaires de la HEP-BEJUNE soient prioritairement respectées.

La demande d'étalement doit être adressée au service académique dans le cadre de la procédure de dépôt de la candidature ou **au plus tard le 30 avril suivant le délai de candidature**.

3. Taxes

- Frais d'inscription (traitement du dossier de candidature) de CHF 100.-.
- Une taxe d'études semestrielle de CHF 500.- est perçue auprès de l'ensemble des étudiant·e·s immatriculé·e·s dans une filière de formation initiale à la HEP-BEJUNE.
- Pour les étudiant·e·s de nationalité étrangère qui avaient leur domicile légal à l'étranger au moment de l'obtention de leur certificat d'accès aux études, la taxe d'études semestrielle est de CHF 1000.-.

4. Procédure d'inscription

Le dépôt du dossier de candidature s'effectue **obligatoirement en ligne** entre le **1er novembre** et le **31 janvier précédant** la rentrée de septembre souhaitée à l'adresse http://inscription.hep-bejune.ch.

La candidature n'est valable que pour la rentrée en question.

4.1. Informations pratiques pour l'inscription

Le processus de dépôt en ligne comporte plusieurs étapes obligatoires afin que le dépôt de candidature soit validé. Dans la candidature, il est requis de scanner et d'annexer les documents suivants :

- Curriculum vitae récent
- Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois
- Carte d'identité ou passeport recto et verso (pour les étudiant·e·s de nationalité étrangère, une copie du permis de séjour valable, recto-verso, est également requise)
- Certificat d'accès aux Hautes Écoles recto et verso (par ex. certificat de maturité)

- Titres universitaires (y c. étrangers)
- Relevés des crédits ECTS acquis ou à acquérir
- Preuve du paiement exécuté des frais d'inscription/traitement du dossier CHF 100.- (avis de débit e-banking affichant l'identité ou récépissé postal). Payable d'avance à la Banque Cantonale du Jura, CCP 25-63-7, en faveur du compte : CH87 0078 9016 4370 1800 2, HEP-BEJUNE, Haute École Pédagogique, Route de Moutier 14, 2800 Delémont ; BIC/SWIFT : BCJUCH22XXX
- Si requis et déjà acquis :
 - Attestation de réussite de l'évaluation de français HEP-BEJUNE
 - Certificat de réussite d'un examen correspondant au niveau C2 de la ou des langues secondes, pour les personnes concernées.

Les dossiers de candidature sont examinés par le Service académique qui statue sur l'admissibilité des candidat·e·s. À l'issue de la procédure et des éventuelles mesures de régulation, la décision d'admission est communiquée entre mi-avril et mi-mai suivant le dépôt de la candidature.

4.2. Mesures de régulation

Si le nombre de candidat·e·s admissibles est trop important dans certaines disciplines, des mesures de régulation sont mises en place, conformément au *Règlement relatif aux mesures de régulation des admissions en formation initiale* et aux directives d'application y relatives en vigueur. Les personnes concernées sont informées en principe dans le courant du mois de février ou début mars.

Ces mesures ont pour but de déterminer l'aptitude aux études pédagogiques des personnes candidates, et elles sont composées de deux parties :

- La rédaction d'une lettre de motivation à envoyer par courriel ou par lettre au Service académique de la HEP-BEJUNE
- Un entretien individuel d'une quinzaine de minutes se déroulant généralement courant mars ou avril.